



COMMUNIQUE DE LA COMMISSION NATIONALE DU HADJ

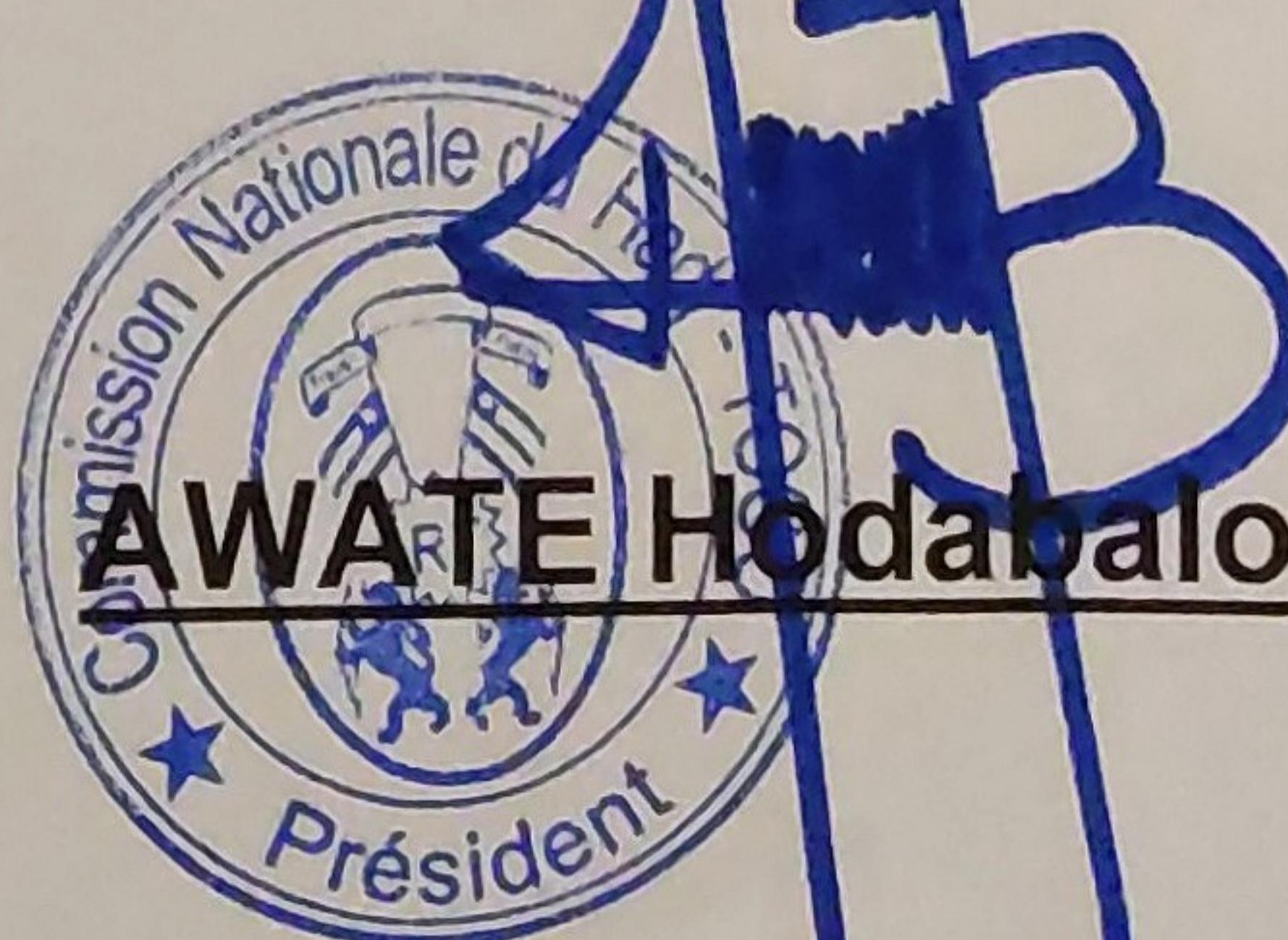
Le Ministre de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières, Président de la Commission nationale du Hadj (CNH) porte à la connaissance des personnes inscrites au titre du Hadj, édition 2026 que la date limite de délivrance des passeports initialement prévue pour le vendredi, 06 février 2026 est prorogée au **jeudi 12 février 2026**.

A cet effet, il invite les retardataires à se présenter, sans délai à la Direction Générale de la Documentation Nationale communément appelée « service passeport » en vue d'accomplir les formalités nécessaires.

Le président de la Commission Nationale du Hadj tient à rappeler que, passé ce délai, il ne sera plus possible aux personnes retardataires de prendre part au Hadj.

Fait à Lomé, le 09 FEV 2026

Le Président de la CNH





COMMUNIQUE DE LA COMMISSION NATIONALE DU HADJ

Le Ministre de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières, Président de la Commission nationale du Hadj (CNH) porte à la connaissance des personnes inscrites au titre du Hadj, édition 2026 que la date limite de délivrance des passeports initialement prévue pour le vendredi, 06 février 2026 est prorogée au jeudi 12 février 2026.

A cet effet, il invite les retardataires à se présenter, sans délai à la Direction Générale de la Documentation Nationale communément appelée « service passeport » en vue d'accomplir les formalités nécessaires.

Le président de la Commission Nationale du Hadj tient à rappeler que, passé ce délai, il ne sera plus possible aux personnes retardataires de prendre part au Hadj.

Fait à Lomé, le 09 FEV 2026

Le Président de la CNH

